

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 67

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 67
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions de fonctionnement, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Le solde disponible est de 87 180,00 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

RESEAUX D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS CLERMONTOIS

Cette association a pour objet de promouvoir la transmission de savoirs en faisant découvrir que chacun a des savoirs qui sont utiles à d'autres et de créer des relations sociales valorisantes fondées sur la solidarité, le respect et l'estime.

Budget global :	26 740, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	3 110, 00 €
Subvention versée en 2022 :	600, 00 €
Subvention sollicitée :	1 000, 00 €
Subvention proposée :	600, 00 €

ASSOCIATION CULTURELLE MAGHREBINE

Cette association a pour objet d'offrir des renseignements dans les domaines social, juridique et administratif à des familles en difficulté, sauvegarder les intérêts moraux des membres de la communauté, lutter contre le racisme et toutes les discriminations et entretenir des relations avec les autres associations.

Budget global :	5 480, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	3 455, 00 €
Subvention versée en 2022 :	1 300, 00 €
Subvention sollicitée :	1 500, 00 €
Subvention proposée :	1 300, 00 €

AUVER'SWING

Cette association a pour objet de promouvoir la culture Swing, notamment au travers de la danse et de la musique, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Budget global :	36 006, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	26, 00 €
Subvention versée en 2022 :	1 200, 00 €
Subvention sollicitée :	1 519, 00 €
Subvention proposée :	1 200, 00 €

HABITAT ET HUMANISME AUVERGNE

L'association « Habitat et Humanisme Auvergne » est une association d'intérêt général, qui agit en faveur du logement, de l'insertion des personnes en difficulté et de la création de liens sociaux.

Dans le cadre de son développement cette association a créé un tiers-lieu solidaire situé avenue Albert Elisabeth à Clermont-Ferrand, dénommé l'« Escale Solidaire » :

Il s'agit d'un lieu ancré dans son quartier, destiné à rompre l'isolement, à créer de la mixité et du lien social, notamment autour de repas en proposant des ateliers de préparation culinaire et de partage, mais également de multiples activités pour redonner confiance aux plus fragiles (accès aux loisirs, à la culture, au bien-être, à la santé, temps collectifs sur l'insertion, la parentalité...). Il peut accueillir des actions diverses dans le domaine du social, de la solidarité et de la santé.

La Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS, qui développent une politique publique active dans le domaine social, et particulièrement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, souhaitent apporter leur soutien à ce projet, celui-ci contribuant de façon cohérente à leurs politiques sociales.

Ainsi, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Clermont-Ferrand, le CCAS et l'association « Habitat et Humanisme Auvergne », posant le cadre de ce partenariat, a été approuvée par le Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

Budget de l'action :	51 450, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	17 000, 00 €
Subvention sollicitée :	17 000, 00 €
Subvention proposée :	17 000, 00 €

INSIGNIS

Cette association a pour objet le développement de dispositifs éducatifs à destination de l'ensemble des collégiens et lycéens en impliquant prioritairement les étudiants dans la réussite éducative de ces derniers ; d'une manière générale, elle peut engager tous les moyens susceptibles de faciliter le développement ou la réalisation de cet objet.

Budget de l'action :	53 964, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	2 278, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	20 000, 00 € +9 000,00€ Ville Apprenante
Subvention sollicitée :	24 800, 00 €
Subvention proposée :	20 000, 00 €

LIGUE FRANÇAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (L.D.H) ET LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Cette association a pour objet de défendre des principes de libertés, d'égalité et de justice énoncés dans la "Déclaration des Droits de l'Homme" de 1789.

Budget de l'action :	3 369 , 09 €
Avantage en nature en 2022 :	8 524, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	530, 00 €
Subvention sollicitée :	630, 00 €
Subvention proposée :	530, 00 €

LE CHANTIER 1848

L'objet de l'association est la création de liens sociaux à travers des projets culturels.

Elle s'adresse à des personnes isolées ou fragiles (psychologiquement, socialement ou financièrement) pour les conduire à des productions et des rencontres culturelles.

Constitués en groupes de travail périodiques (ateliers hebdomadaires), les adhérents travaillent sur des œuvres collectives ou individuelles et participent ainsi à des créations, des expositions ou des ventes dans les locaux de l'association.

Budget de l'action :	1 160, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	1 000, 00 €
Subvention sollicitée :	1 000, 00 €
Subvention proposée :	1 000, 00 €

SOCIETE DANTE ALIGHIERI COMITE DE CLERMONT FERRAND

Cette association a pour objet de constituer, dans le respect des lois locales, en harmonie avec les statuts de la SDA, "défendre et diffuser la langue et la culture italiennes dans le monde" ; instituer des cours de langue et de culture italienne, diffuser, publier et promouvoir les éditions italiennes, les conférences, les événements et les itinéraires culturels, ainsi que les manifestations artistiques et musicales ; elle peut attribuer des prix et des bourses d'études et aussi avoir tout type d'initiatives permettant d'obtenir des fonds nécessaires au développement de ses propres activités institutionnelles ou en lien avec ces dernières.

Budget de l'action :	34 316, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	3 350, 00 €
Subvention sollicitée :	6 350, 00 €
Subvention proposée :	3 350, 00 €

COMPAGNIE PORTEE DE PAROLES

Cette association a pour objet de faire éclore, diffuser, promouvoir des projets artistiques et créatifs du spectacle vivant autour des mots, des paroles, des silences, des images, des productions à corps portés ; permettre au plus grand nombre d'aborder ou d'approfondir toute forme d'expression artistique, et notamment la matière slam- art mêlant paroles, écriture et jeu d'acteur au moyen de spectacles, scènes, ateliers, expositions, performances ; continuer à se former, à créer, grâce à des résidences, des stages, des voyages d'études.

Budget de l'action :	29 724, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	36, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	00, 00 €
Subvention sollicitée :	500, 00 €
Subvention proposée :	500, 00 €

COMPAGNIE DRAMATIQUE DOMINIQUE FREYDEFONT

Cette association a pour objet d'organiser des ateliers théâtre. Elle a pour objectifs de développer la confiance en soi, éveiller la créativité, explorer les émotions et les relations humaines, apprendre les

bases du jeu théâtral. Une représentation finale sera proposée.

Budget de l'action :	10 400, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	8 200, 00 €
Subvention sollicitée :	8 200, 00 €
Subvention proposée :	8 200, 00 €

LES AMIS DE RESF 63

Cette association a pour objet d'aider les migrants, les mineurs isolés étrangers, dans leurs démarches administratives, de les accompagner dans la scolarisation de leurs enfants pour favoriser l'égalité d'accès à l'école, de les aider à l'accès à la vie culturelle locale.

Budget de l'action :	14 000, 00 €
Avantage en nature en 2021 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	6 000, 00 €
Subvention sollicitée :	6 000, 00 €
Subvention proposée :	6 000, 00 €

FEDERATION DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DU DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Cette association a pour objet de soutenir moralement, matériellement et juridiquement les victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, ainsi que leurs familles. Elle met en place des marchés populaires afin de favoriser l'accès à des personnes en situation de précarité à des produits « bruts », frais et issus de circuits courts. Il s'agit de marchés où les bénéficiaires, orientés par la Ville, le CCAS ou le Département peuvent faire leurs courses de produits frais moyennant une faible participation (0,76 € le kg).

Le soutien de la Ville de Clermont-Ferrand à cette association fait l'objet d'une convention pluriannuelle.

Budget de l'action :	179 300, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	89 290, 00 €
Subventions accordées en 2022 :	50 000, 00 € (10 000€ Vie associative + 10 000€ DiSP+ 30 000 € Contrat de Ville)
Subvention sollicitée :	50 000, 00 €
Subvention proposée au titre de la Vie associative :	10 000, 00 €

GABS SPORT

Cette association a pour objet de proposer des séances d'activités physiques pour tous les publics, dans un objectif de bien-être , de prévention et de santé ; d'organiser des évènements sportifs pour promouvoir les valeurs du sport.

Budget de l'action :	16 535, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	Local Anatole France
Subvention accordée en 2022 :	4 000, 00 €
Subvention sollicitée :	4 000, 00 €
Subvention proposée :	4 000, 00 €

ASSOCIATION TOUTES ET TOUS ENSEMBLE LA DIVERSITE HUMAINE UNE RICHESSE EN FAVEUR DU

DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette association a pour objet de rassembler et faire sortir les femmes de chez elles, dont plusieurs sont des femmes au foyer, afin de s'exprimer et de communiquer par le biais de la cuisine de leur pays d'origine : un moyen de partager leur savoir faire et d'impliquer des jeunes générations dans le « faire ensemble » dans un cadre de convivialité et de vivre ensemble.

Budget de l'action :	15 415, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	00, 00 €
Subvention accordée en 2023 :	3 000, 00 € (Contrat de Ville)
Subvention sollicitée :	4 500, 00 €
Subvention proposée :	1 000, 00 €

OSEZ LE FEMINISME 63 !

Cette association a pour objet de diffuser les idées portées par le mouvement féministe dans la société, et particulièrement auprès des jeunes, et ce à travers des actions militantes, notamment via un journal en ligne intitulé « Osez le Féminisme ! ».

Budget global :	13 850, 00 €
Avantage en nature en 2022 :	2 361, 00 €
Subvention accordée en 2022 :	3 000, 00 € (Subvention sur projet de la Mission Égalité des Droits)
Subvention sollicitée :	1 000, 00 €
Subvention proposée :	800, 00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'aide financière accordée aux associations ci-dessus, pour un montant de 75 480,00 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	52	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	3 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 52	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Ne prennent pas part au vote de la question n° 67 : Wendy LAFAYE, Charles-André DUBREUIL et Marion BARRAUD

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

